

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du Conseil Communautaire De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

#### Séance du 19 mai 2022

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE **DÉPARTEMENT** DE L'ORNE

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 13 mai 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

### NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

#### CONVOCATION

Datée	Du 13/05/22
Affichée	du 13/03/22

### **OBJET**

Aire d'accueil des Gens du Voyage: Revalorisation des tarifs eau/assainissement et électricité

Acte rendu exécutoire après publication le 24 mai 2022

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents: Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs:

Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Didier PITOU

Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN

Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE

**GLAUNEC** 

Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE

Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Eric ZO

Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

Représentés: Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER

Serge GODARD représenté par Sylvain GANDAIS

Absents excusés :

Pascal SUARD

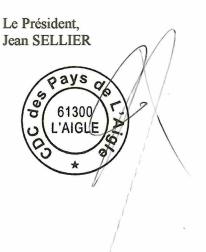
Fabrice GLORIA Virginie VIOLET

Absents:

Charlène RENARD

Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

François HUREL



Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20220513-2022-05-19-120-DE Date de télétransmission : 24/05/2022 Date de réception préfecture : 24/05/2022

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que l'aire d'accueil des gens du voyage est en fonctionnement depuis plus de 10 ans.

Les tarifs de l'électricité, bien qu'ayant été revalorisés au 01/01/2022, ont très fortement augmenté durant les premiers mois de 2022, consécutivement à la mise en œuvre du nouveau marché d'électricité dans le cadre du groupement de commandes TE61.

Cela se traduit sur les premiers mois de l'année par surcoût constaté de 8 centimes d'euro par KW/h par rapport au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021, il a été décidé d'harmoniser et de revaloriser le prix du m³ d'eau assaini pour les années 2022, 2023 et 2024.

En ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage cela se traduit par une augmentation de 8 centimes d'euros par m³ sur les premiers mois de l'année 2022. Cette augmentation appliquée au tarif en vigueur porte celui-ci à 4,03 € par m³.

Il convient donc d'ajuster les tarifs des fluides de l'aire d'accueil des gens du voyage dans les mêmes proportions.

- Vu la délibération n° 2021-12-16-236 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage au 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Considérant que les tarifs d'électricité et de l'eau/assainissement nécessitent une revalorisation,

### Le Conseil, après en avoir délibéré:

FIXE les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Tarification	Unité	tarifs à compter du 01/07/2022
Tarif à la nuitée	Forfait	2.95 €
Tarif eau/assainissement	m³	4.03 €
Caution	Forfait	100.00€
Tarif électricité	Kw/h	0.25 €

▶ DIT que la délibération n° 2021-12-26-236 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 sera abrogée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022

VOTE: UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après publication le 24 mai 2022

Le Président, Jean SELLIER

